

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Emilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, , Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - M. Julien GUILLON, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Christelle BRILLAUD, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Jacqueline BLAIN, M. Antoine SANTOS, Mme Marie-José MORICE BOU SALA, M. Cyril DROUIN, Mme Judith MONTAUBAN, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mme Isabelle LACREUSE qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE
M. Pascal BROCHARD qui donne pouvoir à Mme Emilie DUPREY

Date de la convocation : 11/12/2025

M. Gilbert ARRIVE est nommé secrétaire de séance.

N° : DELCM2025-12/06

OBJET : SERVICE TECHNIQUE – ACQUISITION DE MATERIELS

Monsieur Gilbert ARRIVE explique qu'une réflexion est menée depuis quelques mois sur l'organisation des services techniques et notamment les besoins en matériel. Depuis novembre, M. Dimitri RIVIERE a remplacé M. Dominique ARNAUD au sein du service technique. Désormais, les travaux de débroussaillage ne seront plus réalisés en interne et seront sous-traités à une entreprise et les besoins évoluent en conséquence.

Le sujet a été partagé en commission urbanisme/aménagement et en réunion d'adjoints. Le choix pourrait s'orienter vers le remplacement du tracteur par un télescopique. Plusieurs possibilités ont été étudiées : achat neuf, achat d'occasion et location longue durée. Cette dernière option s'avère très coûteuse et a rapidement été évincée.

Monsieur Gilbert ARRIVE explique avoir reçu une proposition d'un concessionnaire pour l'acquisition d'un télescopique neuf au prix de 85 800 € TTC contre une reprise du tracteur à 59 500 € TTC, soit un delta à financer de 26 300 €.

En parallèle, il rappelle que la débroussailleuse et la faucheuse viennent d'être vendue pour un prix total de 33 000 € TTC.

Enfin, sur l'acquisition d'un télescopique à 85 800 € TTC, la commune pourrait percevoir un FCTVA (fond de compensation de la TVA) d'environ 14 000 € en N+1.

Aussi, les membres du Conseil Municipal sont invités à se positionner sur ce sujet.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de valider l'acquisition d'un télescopique neuf au prix de 85 800 € TTC avec reprise du tracteur de la commune au prix de 59 500 € TTC.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Gilbert ARRIVE



Le Maire
Emilie DUPREY

